



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REFECTION RESEAU PLUVIAL CHEMIN DES ROUYERES CHOIX ENTREPRISE

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MAS Bernard,
Présents : MM. ROUCAAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noëlle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absent excusé : LUCAS André
Pouvoir de LUCAS André à Guy ROUCAAYROL

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Convocation en date du 12/10/2022

Membres en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réclamation des riverains du chemin des Rouyères quant à la mise en sécurité du réseau pluvial.

Un devis de 23 722.00 € HT a été transmis par l'entreprise COLAS pour la couverture du réseau pluvial par des grilles en fonte et par un trottoir.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Où l'exposé du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis de l'entreprise COLAS pour la réfection du réseau pluvial du chemin des Rouyères, d'un montant de 23 722 € HT.

DIT que la dépense est prévue au budget principal primitif 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,
Guy ROUCAAYROL

